

Zéro Phyto : 44 nouvelles communes bretonnes récompensées

Jeudi 26 janvier s'est déroulée à Rennes lors des Carrefours de la Gestion Locales de l'Eau la remise des prix Zéro Phyto pour l'année 2017. Ce sont 44 nouvelles communes, 11 lycées, et nouveauté, cinq groupements de communes qui ont été récompensés.

Depuis le 1er janvier 2017, la Loi dite « Labbé » du 6 février 2014 s'applique pour les collectivités locales, l'Etat et les établissements publics. Son objectif : zéro pesticides dans l'ensemble des espaces accessibles au public, tels que les espaces verts, forêts, promenades. Seuls les cimetières et les terrains de sports ne sont pas concernés par cette loi. Mais depuis 2007, la Région Bretagne met à l'honneur via les Prix Zéro Phytos les collectivités qui ont fait le choix de se passer de pesticides. C'est ainsi que pour 2017, 44 nouvelles communes se sont vues décerner un prix « Zéro Phyto ». Des communes de toutes tailles, urbaines ou rurales, comme par exemple Saint-Méloir-Des-Bois et ses 274 habitants, ou encore Lannion ou Rennes. Des communes littorales sont également concernées, comme par exemple Plougasnou près de Morlaix, ou encore l'Ile d'Arz dans le Golfe du Morbihan, première île bretonne à être ainsi labellisée. Nouveautés pour 2017 : cinq groupements de communes (Dinan Communauté, Lannion Trégor Communauté, Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, Vitré Communauté et Pontivy Communauté) ont également été récompensées pour leurs actions.

Ces nouveaux primés portent à 238 le nombre de communes bretonnes ayant stoppé tout usage de produits phytosanitaires dans leurs espaces publics, ce qui représente 19% des communes bretonnes et 21% de la population. Ce sont également 75% des communes bretonnes qui sont engagées dans la voie de la réduction de l'usage des pesticides.

Les communes qui pratiquent le Zéro Phyto et pérennisent la démarche depuis au moins 5 ans ont également été récompensées, tout comme 11 lycées bretons, propriétés du Conseil Régional. « L'idée, avec ces prix Zéro Phytos, est de provoquer une prise de conscience collective », a affirmé Thierry Burlot, vice-président de la Région Bretagne. La question du désherbage des cimetières a ainsi été soulevée : la loi Labbé ne stipule pas leur interdiction pour ces espaces, mais la population a du mal à accepter le fait qu'ils ne soient pas exempts de mauvaises herbes. D'où la nécessité d'une évolution des conscience pour aller plus loin encore dans la démarche de non utilisation des pesticides !

Pour aller plus loin

<http://www.bretagne-environnement.org/Media/Atlas/Cartes/Collectivites-bretonnes-laureates-du-prix-Zero-Phyto>